



L'efficacité énergétique  
au quotidien!

INFO-CETAF

11 avril 2008

# INFO-CETAF

**CETAF**  
Corporation  
des entreprises  
de traitement de l'air  
et du froid



## Le cautionnement de licence : la CETAF s'en occupe!

Nous avons reçu une multitude d'appels téléphoniques concernant le nouveau cautionnement qui sera exigé par la RBQ, suite à la modification de la Loi sur le bâtiment. Nous comprenons vos questionnements, et désirons vous rassurer.

Pour nos membres qui avaient obtenu leur cautionnement via la CETAF, rien n'est changé.

Ainsi, jusqu'à la fin septembre, notez que votre cautionnement vous couvrira comme avant!

Par contre, nous avons une période de transition de 3 mois (après la date d'entrée en vigueur du règlement le 25 juin 08) pour obtenir un nouveau cautionnement-maîtresse, qui couvrira, en plus de la fraude et malversation (comme actuellement), l'exécution des travaux.

Nous négocions déjà pour vous afin de pouvoir

continuer à vous offrir ce cautionnement gratuitement!

### Et les catégories de licence?

Tous les privilèges associés aux catégories et sous-catégories de licences que vous détenez actuellement seront maintenus au moment de l'entrée en vigueur du règlement. Une nouvelle licence vous sera émise automatiquement, correspondant à votre licence actuelle.

Des questions? Appelez-nous : (514) 735-1131.



## Dernière chance d'assister à la conférence sur les réfrigérants!

N'oubliez pas que la dernière conférence sur les réfrigérants aura lieu le mercredi 16 avril, à l'Hôtel Montagne, à Boucherville.

Déjà, plus de 150 personnes ont assisté aux rencontres qui ont eu lieu les 27 février et 2 avril.

Ce sujet est des plus importants!

Pour vous inscrire, appelez-nous au :  
(514) 735-1131



### Dans ce numéro :

Cellulaire au volant 2

Ici et là , 2  
dans l'industriel!

### À vos agendas:

Tournoi de golf  
Région Montréal :

Le vendredi  
22 août 08

Gray Rocks Tremblant

Tournoi de golf  
Région Québec :

Le jeudi  
11 septembre 08

Golf Lorette  
Loretteville

## Cellulaire au volant, excès de vitesse, etc.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008, le *Code de sécurité routière* et le *Règlement sur les points d'inaptitudes* ont été modifiés afin de réglementer l'utilisation des appareils téléphoniques dans un véhicule routier. Cette modification est accompagnée par un renforcement des infractions concernant les «grands excès de vitesse.»

### L'INTERDICTION DE L'UTILISATION DU TÉLÉPHONE AU VOLANT

Un conducteur ne peut plus utiliser un «appareil tenu en main muni d'une fonction téléphonique» en conduisant. Même si le conducteur ne fait que tenir cet appareil il sera présumé en faire usage. Donc, il sera primordial de se munir d'appareil possédant la fonction «main libre.»

Pour l'instant, il nous est possible d'affirmer que l'utilisation d'un émetteur-récepteur radio («talkie walkie») ne sera pas directement touchée par cette nouvelle réglementation.



Ce règlement s'applique à l'utilisation du «téléphone au volant.» Même si votre téléphone cellulaire vous permet d'utiliser une fonction «talkie walkie», il est interdit de le tenir dans votre main. Il faut utiliser un appareil qui possède la fonction «main libre» ou tout simplement utiliser un vrai «talkie walkie»

### GRAND EXCÈS DE VITESSE

Le montant des amendes prévues et le nombre de points d'inaptitudes sont doublés lorsque le conducteur est intercepté pour «grand excès de vitesse.» Par exemple, si le conducteur roule à 100 kilomètres dans une zone limitée à 60 kilomètres/heure ou roule à 160 kilomètres/heure dans une zone limitée à 100 kilomètres/heure.

De plus, si l'automobiliste est arrêté pour un «grand excès de vitesse» le constable pourra suspendre immédiatement le permis du fautif pendant sept (7) jours. Et en cas de récidive la suspension pourrait être de trente (30) jours.

**SOYEZ VIGILANTS!**

## Ici et là, dans l'industrie!

### Promotion des membres de la CETAF:

Vous recevrez d'ici 2-3 semaines les documents d'information au sujet de la campagne de promotion que nous avons concoctée pour AUGMENTER VOTRE VISIBILITÉ! Des relations de presse menant à des articles et entrevues seront faites ainsi que la parution d'annonces dans des revues et quotidiens. Affichez fièrement votre appartenance à la CETAF!

### Formation

Notre session de formation se terminera vers la fin mai. Il reste quelques places dans plusieurs cours. Consultez notre site : [www.cetaf.qc.ca](http://www.cetaf.qc.ca) ou bien appelez-nous : (514) 735-1131.

### HRAI

Mesdames Kathleen Neault et Chantal Demers étaient à Toronto à la fin mars pour assister à l'exposition CMX-CIPHEX organisée entre autres par le HRAI (Heating Refrigerating and Air Conditioning Institute). Elles ont participé à des ateliers, dont un sur la qualité de l'air. De plus, elles ont pu constater lors du Conseil d'administration de la section Entrepreneurs que des dossiers communs aux vôtres sont traités et l'échange d'information permettra sans doute une collaboration fructueuse (santé-sécurité, réglementation, qualité des travaux, formation, etc.)

### Mécanex-Climatex 2009

Notez que la prochaine exposition Mécanex-Climatex aura lieu les 8 et 9 avril 2009, à Montréal! Nous travaillons déjà à l'organisation de cet événement fort couru!

### Agence de l'efficacité énergétique

La CETAF sera présente à la prochaine consultation de l'AEE, les 21 et 22 avril 08, portant cette fois sur l'élaboration du plan d'ensemble en efficacité énergétique et les nouvelles technologies.